



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
Reçu en préfecture le 18/11/2024  
Publié le  
ID : 033-253306617-20241112-2024\_46-DE



Séance du 12 novembre 2024 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à 14 heures 30, les Membres du Comité Syndical se sont réunis en présentiel au Pôle Environnement de Saint Denis de Pile (8, route de la Pinière – 33910), sous la présidence de Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers.

Date de la convocation : 05/11/2024

Etaient présents :

Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants	
CDC du Fronsadais				CDC du Grand Saint Emilionnais			
Monsieur VALEIX		Monsieur FAVRE		Monsieur BROUDICHOUX	P	Monsieur DUMONTEUIL	
Monsieur GARANTO	P	Madame EYHERAMONNO		Monsieur GOMBEAU	P	Monsieur BRINGART	
Monsieur BARBE		Monsieur CHIAROTTO		Monsieur VALLADE	P	Monsieur CANUEL	
Monsieur BEC	P	Monsieur DEJEAN		Monsieur DESPRES	P	Monsieur FOURREAU	
Madame REGIS	EX	Monsieur MURAT		CDC de l'Estuaire			
Communauté d'Agglomération du Libournais				Monsieur LAISNE	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur ABANADES	P	Madame BLANCHETON		Monsieur CAVALEIRO	P	Monsieur RAYMOND	
Monsieur BATTISTON	P	Monsieur DURAND-TEYSSIER		Monsieur VERRAT	EX	Monsieur OVIDE	
Madame CONTE-JAUBERT	EX	Monsieur GACHARD		Monsieur JOUBERT	P	Monsieur SOULIGNAC	
Madame LEMOINE	P	Monsieur GALAN		Monsieur GANDRE	EX	Monsieur RIVEAU	P
Madame FONTENEAU		Monsieur GUILHEM		CDC du Pays de St Aulaye			
Madame GANTCH	P	Monsieur HUCHET		Monsieur HOFFNER	P	Monsieur GENDREAU	
Madame HOPER	P	Madame LECOULEUX		Monsieur SAUTREAU	EX	Monsieur VIAUD	
Madame KRIER	P	Madame NABET-GIRARD		CDC Latitude Nord Gironde			
Monsieur LE GAL	P	Monsieur LAVIDALIE		Monsieur BLAIN	P	Monsieur BERNARD	
Monsieur MARTINET	P	Monsieur MASSY		Monsieur HAPPERT		Monsieur GRIMARD	
Monsieur RESENDE	EX	Madame PEYRIDIEUX		Monsieur PAILLAUD	P	Monsieur LOPEZ	
Monsieur VACHER	P	Madame WARSMANN		Madame DIETERICH		Monsieur DUPONT	
CDC du Grand Cubzaguais				Madame LEGAI	P	Monsieur LESCA	
Monsieur GUINAUDIE	P	Monsieur BAQUE		Monsieur RENARD	P	Madame RUBIO	
Monsieur MIEYEVILLE	P	Madame CLEDAT		CDC de Blaye			
Madame PEROU	P	Madame COUPAUD		Monsieur DUEZ	P	Monsieur TREBUCQ	
Monsieur GARD	P	Madame DARHAN		Monsieur CARREAU	P	Madame MERCHADOU	
Monsieur JOLY	P	Madame LEVREAU		Madame GADRAT	EX	Monsieur BELIS	
Monsieur POTIER	P	Madame LOUBAT		Monsieur BEDIS		Madame DELAUGE	
Monsieur BLANC	P	Monsieur BERARD		Monsieur BERNARD	P	Monsieur VIGNON	
				Madame POIRIER	P	Monsieur DUBEAU	

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le

ID : 033-253306617-20241112-2024\_46-DE



Titulaires		Suppléants	
CDC Isle Double Landais			
Monsieur ELIZABETH		Madame DUCOS	
Monsieur PARROT		Madame CHEVREUL	

P = Présentiel

V = Visioconférence

Ex = Excusé

Secrétaire de séance : Michel VACHER

Excusés ayant donné procuration à un délégué titulaire :

Madame Marie-France REGIS, Déléguée titulaire de la CDC du Fronsadais, donne procuration à Monsieur Antoine GARANTO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC du Fronsadais.  
Monsieur Alain GANDRE, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Louis CAVALÉIRO, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.  
Monsieur Fabien VERRAT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire, donne procuration à Monsieur Francis JOUBERT, Délégué titulaire de la CDC de l'Estuaire.  
Madame Mireille CONTE-JOUBERT, Déléguée titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Armand BATTISTON, Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.  
Monsieur David RESENDE, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais, donne procuration à Monsieur Michel VACHER, Vice-Président et Délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération du Libournais.  
Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Délégué titulaire de la CDC Du Pays de Saint Aulaye, donne procuration à Monsieur Sylvain GUINAUDIE, Président et Délégué titulaire de la CDC du Grand Cubzaguais.  
Madame Carole GADRAT, Déléguée titulaire de la CDC de Blaye, donne procuration à Monsieur Jean-Pierre DUEZ, Vice-Président et Délégué titulaire de la CDC de Blaye.

Invités excusés :

Monsieur Alain MAROIS, Président Honoraire du Smicval,  
Madame Corinne TREBOUTTE, remplaçante par intérim de monsieur PATIES, Trésorier de Coutras,  
Monsieur Jean-Luc CANTET conseillé aux décideurs locaux,  
Monsieur DOLIGEZ Sous-préfet de Libourne.

Sur les 49 Délégués qui composent le Comité Syndical du Smicval du Libournais – Haute Gironde, lors de l'Assemblée Générale du 12 novembre 2024, 34 d'entre eux étaient présents ou représentés par un(e) suppléant(e).

## DELIBERATION N° 2024-46

**Objet :** Autorisation au Président d'engager, de liquider et de mandater, les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 à hauteur de 25% des crédits ouverts en 2024

**Rapporteur :** Jean Pierre DUEZ

A titre liminaire, il convient de mentionner qu'à l'adoption de cette délibération, il a été recensé :

Nombre de membres en exercice	49
Nombre de membre présents	34
Nombre de procurations	07
Nombre de votants	41

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-14 du 09 avril 2024 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2024.

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il se rapporte, le Code Général des Collectivités Territoriale, en son article L 1612-1, permet à l'exécutif de la collectivité :

- d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente et de mettre en recouvrement les recettes.
- de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Considérant que par ailleurs, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Considérant en outre que, jusqu'à l'adoption du budget (ou jusqu'au 15 avril), et afin d'assurer la continuité du fonctionnement des services, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors Autorisations de Programme/Crédits de Paiement.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite des crédits présentés ci-dessous :

OPERATIONS CONCERNEES		Crédits votés au BP2024	RAR 2023 inscrits au BP2024	Crédits ouverts par DM ou décisions en 2024	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L1612-1 du CGCT
0039	Logiciels et matériels informatiques	631 653,00 €	123 176,61 €		754 829,61 €	188 707,40 €
0040	Mat technique moyens généraux	163 120,00 €	35 335,53 €		198 455,53 €	49 613,88 €
0041	Matériel Incendie	17 381,00 €	8 054,55 €		25 435,55 €	6 358,89 €
0042	Grosses réparations véhicules	395 564,00 €	171 902,71 €		567 466,71 €	141 866,68 €
0043	Acquisition matériel roulant	103 537,00 €	3 269 087,62 €		3 372 624,62 €	843 156,16 €
0044	Equip & Txv communs déchèteries	104 306,00 €	124 908,39 €		229 214,39 €	57 303,60 €
0045	Travaux de voirie	276 390,00 €			276 390,00 €	69 097,50 €

0047	Mat précollecete et Composteurs	1 000 475,00 €	378 511,78 €			
0056	Pôle Environnement	153 248,00 €	588 161,07 €			
0058	SMICVAL MARKET Vayres	5 953,00 €			5 953,00 €	1 488,25 €
0060	CET de petit Palais	4 167,00 €	22 481,66 €		26 648,66 €	6 662,17 €
0062	Plateforme de compostage St Denis	4 191,00 €	12 545,56 €		16 736,56 €	4 184,14 €
0063	CET Saint GIRONNS	16 383,00 €	1 422,65 €		17 805,65 €	4 451,41 €
0065	Pôle Environnement Saint Girons	14 288,00 €	14 741,71 €		29 029,71 €	7 257,43 €
0072	PROJET IMPACT	586 055,00 €	276 043,15 €	- 100 000,00 €	762 098,15 €	190 524,54 €
0073	NOUVEL EQUIPEMENT LIBOURNE	15 362,00 €	135 540,66 €		150 902,66 €	37 725,67 €
0074	SMICVAL MARKET ESTUAIRE		123 025,00 €		123 025,00 €	30 756,25 €
<b>Total général</b>		<b>3 492 073,00 €</b>			<b>8 677 011,65 €</b>	<b>2 169 252,91 €</b>

Envoyé en préfecture le 18/11/2024  
 Reçu en préfecture le 18/11/2024  
 Publié le 13/11/2024  
 ID : 033-253306617-20241112-2024\_46-DE

Ainsi, conformément à l'article L1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite des crédits présentés ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et après avoir pris connaissance des éléments fournis, le Comité syndical, à la majorité des Membres présents :

Pour	39
Contre	0
Abstentions	02

Décide :

Article 1 :

D'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2025, dans la limite des crédits présentés ci-dessus jusqu'au vote du budget primitif 2025.

Article 2 :

Le Président, la Directrice et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents en découlant.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT A ST DENIS DE PILE, le 12 novembre 2024

Publié le : 18.11.2024

Le Président,  
Sylvain GUINAUDIE

Le Secrétaire de séance,  
Michel VACHER

